Opéra national de Lorraine »

Opéra national de Lorraine • [1933]-2019

Open in Bach

Présentation du contenu

L'Opéra national de Lorraine présente au public les œuvres lyriques et chorégraphiques du répertoire et de la création. Il crée et joue des spectacles (opéras et concerts). Il produit ou coproduit des opéras, fait tourner ses productions et loue des spectacles. Son orchestre assure la partie musicale des spectacles. Il développe une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à favoriser l'accès de la programmation à tous les publics. Il assure une médiation culturelle et pédagogique en direction des jeunes et du public scolaire en particulier. Enfin, il joue un rôle de formation grâce au centre de formation d'apprentis des métiers des arts de la scène.

Date de l'unité documentaire [1933]-2019

Description physique

32,22 ml, 192 fichiers (0,174 Go)

Nombre d'unités de niveau bas

578

Métrage linéaire

28,39

Support

Papier et électronique

Organisme responsable de l'accès intellectuel

Archives municipales de Nancy

Langue des unités documentaires

Français

Origine

Opéra national de Lorraine

Biographie ou histoire

Historique

Un premier théâtre est construit à Nancy à l'initiative du duc Léopold. Achevé en 1709, ce théâtre réservé à la cour, prend place derrière le Palais ducal sur le jardin des Cordeliers. Stanislas Leszczynski fonde un nouveau théâtre bâti place Royale à l'emplacement actuel du musée des Beaux-Arts. Dénommé Théâtre de la Comédie, il est inauguré en 1755. Véritable théâtre de ville, sa direction et sa gestion sont confiées à des exploitants entrepreneurs de spectacles. Ce mode de gestion perdure tout au long du XIXe siècle. Le conseil municipal (commission théâtrale) suit de près le fonctionnement du théâtre de Nancy et lui apporte son soutien financier par une subvention annuelle.

L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, créé en 1887, donne des concerts à la Salle Poirel construite spécialement à cet effet. Il assure en outre la partie symphonique des opéras joués au Théâtre de la Comédie.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1906, un incendie détruit entièrement le théâtre. Dans l'attente de la reconstruction, les représentations sont données à la Salle Poirel (3 rue Victor-Poirel). Un concours d'architecte est organisé par la municipalité en 1906. Le projet de théâtre à l'italienne de Joseph Hornecker est préféré à celui dans le style art nouveau d'Émile André. Les travaux débutent en 1909 mais ne s'achèvent qu'en 1919, conséquence de leur arrêt total pendant les quatre années de la première guerre mondiale.

Le théâtre municipal change plusieurs fois de dénomination : Grand Théâtre de Nancy en 1922, Opéra-Théâtre de Nancy en 1982, Opéra de Nancy et de Lorraine en 1986. L'institution est alors gérée en régie municipale.

Dans un souci d'aménagement culturel du territoire, le ministère de la Culture et de la Communication lance en 1996 une politique de reconnaissance de certains opéras de région comme pôles lyriques de référence. Le ministère attribue à l'Opéra de Nancy et de Lorraine le 1er janvier 2006 le label d'opéra national, engendrant un changement de mode de gestion. La régie municipale devient à partir du 1er janvier 2007 une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Opéra national de Lorraine doit contribuer à la création et à la production d'œuvres lyriques et symphoniques à vocation nationale et internationale. Il doit également être un pôle de ressources et de formation. Le choix des productions suit la ligne artistique définie par la direction et se caractérise par la volonté de trouver un équilibre entre œuvres classiques et novatrices, baroques et contemporaines, lyriques et symphoniques.

Fonctions et activités

L'Opéra national de Lorraine présente au public les œuvres lyriques et chorégraphiques du répertoire et de la création. Il crée et joue des spectacles (opéras et concerts). Il produit ou coproduit des opéras, fait tourner ses productions et loue des spectacles. Son orchestre assure la partie musicale des spectacles. Il développe une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à favoriser l'accès de la programmation à tous les publics. Il assure une médiation culturelle et pédagogique en direction des jeunes et du public scolaire en particulier. Enfin, il joue un rôle de formation grâce au centre de formation d'apprentis des métiers des arts de la scène.

Organisation interne

Le fonctionnement de l'opéra est assuré par des services administratifs et techniques :

- la direction et l'administration générale ;

- le service comptable ;

• le service de la communication ;

• la régie technique ;

• la régie artistique (régie générale, orchestre, chœurs) ;

• le service pédagogique ;

• le service de sécurité et de maintenance.

• le centre de formation d'apprentis des métiers des arts de la scène (CFA).

Instances

La régie personnalisée de l'Opéra national de Lorraine est administrée par un conseil d'administration se réunissant une fois par trimestre. Il est composé de neuf membres répartis en fonction de l'apport financier des structures qu'ils représentent : six conseillers municipaux de la ville de Nancy, deux représentants de l'État et un représentant du Conseil régional. Le président du conseil d'administration nomme le directeur de l'opéra, désigné sur proposition du maire de la ville de Nancy. Par ailleurs, un comité de suivi réunit une fois par an les différents partenaires financiers.

Direction générale

La direction générale prépare les conseils d'administration, assure le suivi du budget et de la gestion des ressources humaines. Elle supervise la passation des marchés publics, les assurances, les contentieux et participe aux réunions des instances du personnel. La direction générale est composée du directeur de l'opéra, du directeur artistique, de l'administrateur, du chargé de gestion administrative et financière et du chargé de la gestion du personnel de salle.

Personnel

Le service du personnel a la charge du seul personnel titulaire de l'Opéra, devenu employeur à part entière suite au passage en régie personnalisée. Chaque catégorie de personnel est gérée de manière différenciée. Le personnel titulaire est géré par le chargé de gestion du personnel. Les artistes (intermittents du spectacle) sont recrutés et gérés par la direction artistique. Les renforts techniques intermittents sont recrutés et gérés par la régie technique. Quelques agents de la ville de Nancy travaillent également pour l'opéra.

Finances

Le service comptable dit aussi service de régie et de la paie assure la comptabilité. Ses missions sont les suivantes : gestion de la paie et des contrats du personnel (intermittents, renforts techniques et artistes), gestion de la régie d'avance et de recettes, gestion des commandes et des factures, remboursement des frais de mission, déclaration mensuelle de TVA, déclarations à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), suivi des décomptes, gestion comptable de la billetterie et du bar.

Sécurité

Le service de sécurité incendie est responsable du contrôle des équipements de sécurité, du respect des règles de sécurité, ainsi que du contrôle des équipements.

Communication et médiation

Le service communication effectue la publicité auprès du plus large public des productions lyriques et symphoniques présentées, en début et tout au long de la saison. Le secteur pédagogique a pour mission de faire découvrir le monde lyrique aux jeunes et scolaires. Le service comprend également le responsable de location (billetterie).

Direction artistique

La direction artistique a la charge de la gestion des artistes (musiciens, choristes, solistes, metteurs en scène, etc) qu'elle recrute en fonction de leur qualité et des choix artistiques. Elle produit les bibles ou fiches de production qui détermine les modalités d'exécution des représentations des œuvres lyriques (versions, coupures, musique…).

Régie technique

La régie technique rassemble les métiers en relation avec le plateau, à savoir l'électricité, les machines, les accessoires, les costumes, le maquillage, les décors et l'audiovisuel. Elle concourt à l'élaboration des décors et à l'achat du matériel, recrute et gère les renforts techniques intermittents nécessaires à chaque représentation. La régie prépare les dossiers techniques des spectacles lyriques pour la vente de productions ou la mise en place de coproductions. Certaines productions sont créées en coproduction avec d'autres institutions culturelles. Les opéras montés à Nancy peuvent circuler et être vendus. Aussi, le dossier technique, qui regroupe l'ensemble des informations relatives aux décors, accessoires, au découpage de l'œuvre, revêt une importance capitale. La conception des décors est réalisée par l'atelier décors du centre technique municipal de la ville de Nancy encadrée depuis 2007 par une convention de prestation de services.

Régie artistique

Une régie générale permet de suivre les directives de la ligne artistique choisie. Un régisseur général est chargé de la coordination du personnel artistique et technique afin d'harmoniser le travail de chacun, avant, pendant et après les productions. Les régies d'orchestre et des chœurs s'occupent avant tout la gestion des artistes. Le régisseur d'orchestre organise les plannings des musiciens, vérifie la mise à disposition du matériel nécessaire et participe aux concours de recrutement. Le régisseur des chœurs effectue un travail équivalent à celui du régisseur d'orchestre. Celui-ci est également chargé de la gestion du bar (achat et inventaire des stocks, gestion des ventes effectuées).

Centre de formation d'apprentis

En parallèle à la mise en place de la régie personnalisée, un centre de formation d'apprentis (CFA) dédié aux métiers de la scène et de l'opéra est créé en 2008. Organisme habilité par l'État, il possède un budget spécifique (budget annexe) sous la tutelle de l'Opéra national de Lorraine qui a le rôle d'organisme gestionnaire. Le CFA assure sa propre communication et effectue le recrutement des apprentis. Il est composé d'un unique employé permanent.

Informations sur les modalités d'entrée

590 W. - Versement du 6 août 2007 (14 art., 0,80ml).

591 W. - Versement du 16 juillet 2007 (176 articles, 3,50 ml).

592 W. - Versement du 16 juillet 2007 (19 articles, 1,90 ml).

593 W. - Versement du 16 juillet 2007 (85 articles, 2,55 ml).

594 W. - Versement du 16 juillet 2007 (77 articles, 4,40 ml).

736 W. - Versement du 4 mars 2011 (69 articles, 8,50 ml).

799 W. - Versement du 9 juillet 2013 (145 articles, 6,33 ml).

861 W. - Versement du 2 juillet 2015 (11 articles, 1,65 ml).

980 W. - Versement du 23 janvier 2019 (27 articles, 3,15 ml).

1015 W. - Versement du 25 août 2020 (29 boites, 3,85 ml).

1035 W. - Versement du 2 septembre 2021 (192 fichiers, 1,74 Go).

1046 W. - Versement du 8 septembre 2022 (15 boites).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

Sources complémentaires

Sources internes

Archives modernes

2 R. Sciences, lettres et arts (1790-1982).

4 M. Edifices à usage d'établissements d'enseignement, de sciences et d'art (1790-1982).

Archives contemporaines

69 W 46-56. Direction des affaires culturelles (1983-....)

Fonds figurés

4 Fi. Affiches

5 Fi. Photographies

Fonds privés

12 Z. Fonds Joseph Hornecker (1873-1942 ; architecte)

Bibliographie

Le théâtre à Nancy / Armand-Paul Vogt. - Nancy : Impr. Grandville, 1921. - 176 p. - BH 67.

L'État et le théâtre / Jack Lang. - Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968. - 373 p. - BH 68

Le théâtre en Lorraine / Michel Caffier. - Metz : Ed. Serpenoise, 1998. - 260 p. - BH 580.

L'opéra de Nancy / Paul Leboeuf. - Ars-sur-Moselle : Serge Domini éditeur, 2009. - 143 p. - BH 852.

Informations sur la description

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

Descripteurs

Sujet : art dramatique • salle de spectacles • musique

Nom d'organisation : Opéra national de Lorraine (Nancy)

Cotes extrêmes

590 W 1-10 ; 591 W 28-261 ; 592 W 1-9 ; 593 W 21-80 ; 594 W 2-101 ; 736 W 1-37 ; 799 W 2-145 ; 861 W 1-20 ; 980 W 1-27 ; 1015 W 1-29 ; 1035 W 1-4 ; 1046 W 1-36